



ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Agréée au titre des articles L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme et au titre de l'article L 141-1 du Code de l'Environnement, dans un cadre départemental

Contribution d'ECCLA concernant le projet de la centrale photovoltaïque au sol de Tournissan

Trop grand, trop destructeur, ECCLA est en opposition radicale avec ce projet.

Il annonce la dérive complète du PV au sol en allant vers des projets de plus en plus importants en sacrifiant totalement la biodiversité. Ainsi ce projet est 3 à 4 fois plus important que la moyenne des parcs actuels et le dossier précise :

« sur le choix du site, dans la matrice à large échelle des communes de Tournissan et limitrophes, il n'existe pas de sites anthropisés et dégradés plats et d'une superficie suffisante pouvant accueillir ce type de projet. »

Evidemment, un projet d'une telle ampleur ne peut se situer que dans des zones naturelles exceptionnellement riche en biodiversité, loin de toute infrastructure, loin de tout site anthropisé, c'est-à-dire à l'**exact opposé des toutes les recommandations nationales**.

Précisons l'ampleur de la biodiversité de cette zone, en plein cœur de la ZPS Natura 2000 « Corbières occidentales ».

Elle a été désignée pour les enjeux faunistiques, plus précisément pour 18 espèces d'intérêt communautaire : Aigle botté, Aigle de Bonelli, Aigle royal, Alouette lulu, Bondrée apivore, Bruant ortolan, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Circaète Jean-le-blanc, Crave à bec rouge, Engoulevent d'Europe, Faucon pèlerin, Fauvette pitchou, Grand-duc d'Europe, Milan noir, Pic noir, Pie grièche-écorceur, Pipit rousseline et Vautour fauve.

De plus, ce site se situe aussi dans le zonage de plusieurs PNA (Plan National d'Action) dont celui de l'aigle royal, du vautour fauve et gypaète barbu pour ne citer que les connus.

Ce dossier est en outre incomplet car il ne dit rien du raccordement. Ce n'est que dans la réponse à une question de la MRAE qu'on trouve l'information :

*« Le projet de centrale photovoltaïque prévoit un raccordement au réseau ENEDIS sur un poste source privé et partagé dont la demande de création a été faite le 24/12/2019 et déposée par EDF RE. Ce projet de poste est situé sur la commune de Palairac et l'instruction est en cours. Ce projet de poste électrique se trouve à environ **24,4 km du projet de Tournissan 1**.*

Présidente : Maryse Arditi - Secrétaire : Christine Roques
170, av. de Bordeaux - 11100 Narbonne – Tél.: 04 68 41 75 78
Courriel : eccla@wanadoo.fr Site Internet : eccla-asso.fr

Le tracé définitif du câble de raccordement ne sera connu qu'une fois cette étude réalisée. Ainsi, les résultats de cette étude définiront de manière précise la solution et les modalités de raccordement de la centrale solaire de Tournissan.

Hexagone Energie TRN ne maîtrise donc pas ces travaux (modalités, périodicité...) ».

3 commentaires d'ECCLA :

- La dernière phrase semble suggérer que le porteur du projet n'est pas responsable du raccordement, ce qui est faux.
- La distance 24 km annonce beaucoup d'autres dégâts dans une telle zone, à ajouter dans ceux déjà signalés dans l'étude d'impact.
- Mais surtout il s'agit d'un poste de raccordement privé et partagé, donc ce projet annonce beaucoup d'autres projets proches, au moins Tournissan 2 déjà signalé à venir dans le dossier.
- En effet, pour rentabiliser un poste privé, il faudra y raccorder une puissance importante.

Le porteur de projet aurait dû signaler tous les projets prévus à des degrés divers d'avancement et les cartographier pour que le public puisse se représenter l'ampleur final de ce qui sera couvert de panneaux.

ECCLA demande instamment à Monsieur le Préfet de l'Aude de ne pas donner d'autorisation à ce projet qui est situé dans une zone en contradiction avec tout ce que recommande l'Etat.

Pour ECCLA, Maryse ARDITI
Présidente d'ECCLA

Narbonne, le 13/06/22